

QUAND PEUT-ON FAIRE APPEL A UN(E) NEUROPSYCHOLOGUE DE L'ENFANT?

Auteure: Séverine Aversa, neuropsychologue pour enfant, décrit quelques cas de figure où un rendez-vous avec un neuropsychologue est recommandé

Neuropsychologie de l'enfant Un(e) neuropsychologue peut intervenir dans différents cas.

Premier cas, le neuropédiatre met en évidence une épilepsie, une infirmité motrice cérébrale, une hyperactivité franche ou d'autres syndromes neuropédiatriques. À ce moment, il peut être intéressant de réaliser un bilan neuropsychologique pour savoir s'il existe ou non des difficultés cognitives liées à la pathologie découverte. Et ce afin d'aider au mieux l'enfant à se développer en étant conscient de ses limites et de ses forces.

Deuxième cas, l'enfant ou l'adolescent a des difficultés plus ou moins importantes à l'école mais la cause n'est pas évidente. Le neuropédiatre n'a rien mis en évidence. Dans ce cas, il est intéressant de réaliser un bilan afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'ensemble des fonctions d'apprentissage et d'éliminer la possibilité d'un trouble cognitif isolé existant sans atteinte cérébrale objectivée.

Troisième cas, l'enfant ou l'adolescent est en échec scolaire, il a mauvaise réputation auprès des professeurs. Il ne parvient pas à rester concentré, ne travaille pas ses cours ou ne sait pas comment s'y prendre. Dans ce cas, le bilan peut être réalisé afin d'écarter toute possibilité de difficulté cognitive (trouble attentionnel,...)

© <https://www.lepsychologue.be/articles/faire-appel-a-un-neuropsychologue-enfant.php>